

# LIVRET D'ACCUEIL SMR

Soins Médicaux de Réadaptation

Clinique du Parc Autun



Clinique du Parc  
6 avenue du Morvan 71400 AUTUN  
03 85 86 56 56



## **Bienvenue au SMR de la Clinique du Parc**

Votre état de santé nécessite un séjour dans notre service de soins médicaux et de réadaptation, après une intervention chirurgicale ou une hospitalisation en service de médecine.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre séjour en répondant aux questions que vous pourrez vous poser, et en vous rappelant vos droits . Vous pourrez également à tout moment, solliciter notre équipe si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Notre service dispose de 24 lits (10 chambres simples et 7 chambres doubles).



## **VOTRE ADMISSION**

Elle a été demandée par le service dans lequel vous étiez hospitalisé ou parfois par votre médecin traitant, par une application qui s'appelle Via Tajectoire.

A votre arrivée, les documents administratifs indispensables sont les suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Carte Vitale
- Attestation de Mutuelle

## **Identito-Vigilance**

La sécurité de votre prise en charge passe par la fiabilité de votre identification. Lors de votre arrivée en SMR, un nouveau bracelet d'identification sera posé, et tout au long du séjour, avant tout acte ou soin, votre identité doit être vérifiée.

***Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée***, vous pouvez demander au bureau des admissions ou au cadre de santé que votre présence dans l'établissement ne soit pas révélée.



## **Personne de confiance**

***Durant votre séjour, vous pouvez désigner une personne de confiance*** (un parent, un proche..), qui sera consultée sur votre volonté au cas où vous seriez dans l'incapacité de l'exprimer vous-même.

Si vous le souhaitez, cette personne de confiance pourra vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Cette désignation est faite par écrit et cosignée par la personne désignée.

Signez et cochez si vous ne voulez pas de personne de confiance.

Elle est révisable et révocable à tout moment.

Cette désignation est un droit qui vous est offert, elle ne constitue pas une obligation.

*(Cf dépliant présentoir du service)*

## **Personne à prévenir**

La personne à prévenir a un rôle différent de la personne de confiance. C'est la personne qui sera contactée par l'équipe médicale ou soignante en cas d'événement particulier au cours de votre séjour.

Personne de confiance et personne à prévenir peuvent être les mêmes ou pas.



## **Directives anticipées**

Les directives anticipées indiquent vos souhaits relatifs à la limitation, voire à l'arrêt d'actes ou de traitement, dans le cas où vous seriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté.

*(Cf dépliant présentoir du service)*

## **Consentement éclairé aux soins**

Tout acte médical et tout traitement doit faire l'objet d'un consentement éclairé de votre part.

A cette fin, tout professionnel de santé, médecin ou personnel soignant, doit vous informer des conséquences de ses choix et des risques éventuels des soins proposés.

En fonction de l'information donnée, vous déciderez de votre consentement aux actes médicaux et aux traitements proposés.

*(Cf votre Contrat de soins en SMR)*

## **Vos droits**

Vous avez dans chaque chambre sur le tableau d'information une affiche concernant vos droits.



## LES INFORMATIONS SUR VOTRE ETAT DE SANTE

La plupart du temps, vous arrivez d'un autre service hospitalier et un courrier nous est adressé. Cependant, il peut arriver que nous ne disposions pas de tous les renseignements nécessaires; aussi, il est important que vous nous fournissiez, dès votre arrivée, tout document médical en votre possession, en particulier l'ordonnance de votre traitement habituel.

Si vous apportez vos médicaments personnels, vous devez les remettre à l'infirmière du service, car l'établissement est responsable des traitements donnés pendant votre séjour; ils vous seront rendus à la fin de votre séjour. Nous vous fournirons votre traitement, qui sera prescrit par le médecin référent du service.

Il peut arriver que notre pharmacie interne ne dispose pas de vos médicaments habituels, ceux-ci seront remplacés par des génériques ou des équivalents ayant la même substance active, c'est-à-dire la DCI (Dénomination Commune Internationale). Si nous n'avons pas d'équivalent, nous pourrions alors prendre vos médicaments en dépannage.



## VOTRE SEJOUR

### **1 - Affaires personnelles pour votre séjour**

Pour votre séjour nous vous recommandons d'apporter :

- ✓ Pyjama ou chemise de nuit et robe de chambre
- ✓ Chaussons, et chaussures type basket pour la rééducation
- ✓ Affaires de toilette (savon, shampoing, brosse à dent, dentifrice, nécessaire de rasage, brosse à cheveux, peigne)
- ✓ Gants de toilettes, serviettes, drap de bain
- ✓ Vêtements amples pour la rééducation
- ✓ Serviette de table
- ✓ Pour se récréer : livres, livres de jeux, tablettes, portables, radio et écouteurs...

NB : Nous n'avons pas de service de blanchisserie prévoir le linge suffisant pour le séjour ou prévoir une personne pour l'entretien de votre linge.





## **2 – l'équipe pluri-disciplinaire**

Chaque professionnel de notre structure a une tenue blanche, dont la fonction et le nom sont indiqués sur la poche.

- Le médecin référent est responsable de votre prise en charge médicale, dont il détermine les moyens et les objectifs; il établit votre projet de soins, ce projet pouvant être réajusté au cours de votre séjour lors des réunions pluri-disciplinaires hebdomadaires; il détermine la durée de votre séjour (au minimum 8 jours).
- L'infirmière coordinatrice est responsable du personnel soignant et de l'organisation des soins; elle est votre interlocuteur privilégié pour s'assurer que l'organisation en place réponde à vos besoins.
- Les infirmier(e)s dispensent les soins prescrits par le médecin, assurent la surveillance quotidienne et vous accompagnent dans votre projet de soin et de vie.



- Les aide-soignant(e)s assurent vos soins d'hygiène, de confort et de bien-être, ainsi que la distribution des repas.
- Les agents hôteliers sont chargés de l'entretien et du nettoyage de votre chambre et du service, et participent à la distribution des repas.
- Le kinésithérapeute et l'enseignant(e) APA assurent vos séances de rééducation. Et vous conseillent sur les actes de la vie quotidienne (lever/ coucher par exemple).
- la psychologue, la diététicienne, interviennent, si nécessaire, sur prescription du médecin référent.
- L'assistante sociale, pourra vous accompagner si nécessaire
- Nous ne disposons pas, pour le moment, d'assistante sociale ; cependant le médecin et l'infirmière coordinatrice pourront, dans la mesure du possible, vous conseiller et vous aider dans vos démarches , en lien avec votre famille (organisation du retour à domicile, recherche d'établissements d'accueil, montage des dossiers d'aide sociale type APA, orientation sur des agences d'aides à domicile en partenariat.)



- D'autres personnels sont également indispensables au bon déroulement de votre séjour : pharmacien(ne), secrétaire médicale, agents administratifs, brancardiers, personnel de restauration, services techniques ..
- L'établissement accueille parfois des étudiants en cours de formation (IDE, AS).
- Représentants des usagers : voir informations au tableau d'affichage.

### **3 – La rééducation**

- Les séances de kinésithérapie et les séances d'activité physique adaptée (APA) sont prescrites par le médecin référent, et adaptées à votre pathologie et votre état de santé ; elles ont pour objectif de vous aider à retrouver au mieux vos capacités physiques, notamment vos fonctions articulaires et musculaires, et votre autonomie.
- Le masseur-kinésithérapeute évalue et traite les troubles liés au mouvement. Il participe à l'entretien et à la stimulation des capacités physiques et respiratoires. Il vous

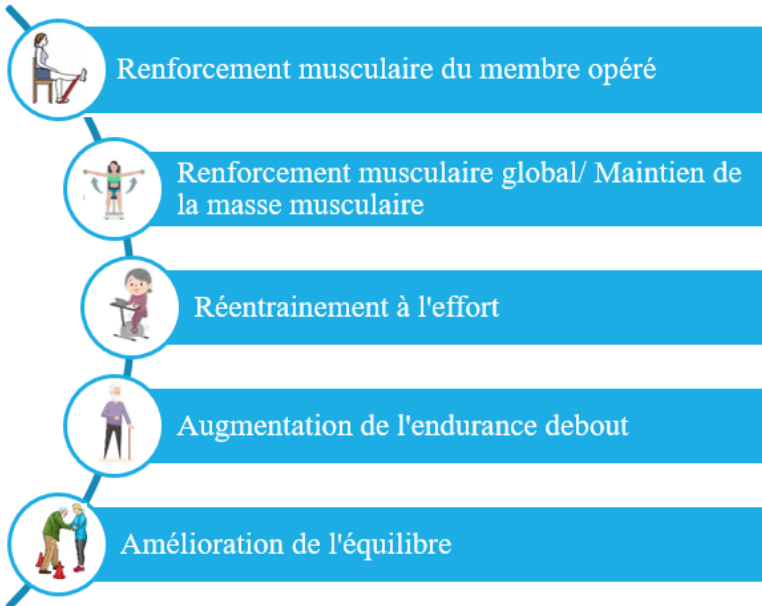


fera pratiquer des exercices analytiques et fonctionnels pour améliorer force, souplesse et stabilité. Ce travail pourra être réalisé en chambre comme en salle de rééducation.

- L'Activité physique adaptée (APA) utilise les activités physiques ou sportives afin de vous guider vers l'autonomie et améliorer votre qualité de vie. L'enseignant(e) APA encourage le mouvement par l'intermédiaire d'exercices adaptés et ludiques. A votre arrivée, il (elle) effectuera avec vous un bilan afin d'évaluer vos capacités, et ensemble, vous déterminerez vos objectifs de prise en charge. Durant votre séjour, vous bénéficierez de séances individuelles et/ou collectives, de 30 à 45 min, adaptées à vos aptitudes et à vos besoins.
- Le rythme des séances est en règle générale d'une séance de kinésithérapie et d'une séance APA par jour, du lundi au vendredi; l'accès à la salle de rééducation n'est autorisé qu'en présence du kinésithérapeute ou de l'enseignant(e) APA.
- En dehors de ces séances , vous devez être acteur à part entière de votre rééducation, au travers des exercices qui vous seront



conseillés (à répéter plusieurs fois par jour), ainsi que dans la réalisation de vos soins d'hygiène, avec l'aide des soignants si besoin.



- Si les limitations de vos capacités s'avèrent irréversibles, le SMR vous aidera à vous adapter à vos nouvelles contraintes ( aides techniques, appareillage..).



- Au delà des soins médicaux, et après stabilisation de votre état de santé, le SMR a pour but final d'assurer votre réinsertion (familiale, professionnelle), pour vous garantir la meilleure autonomie possible dans votre vie quotidienne.
- Une fois votre rééducation terminée, il est fortement conseillé de continuer une activité physique (marche, escaliers, renforcement musculaire, natation, vélo) quotidienne afin de rester autonome et en bonne santé le plus longtemps possible.





## **4 – Autres**

- Diététique : sur prescription du médecin, un bilan nutritionnel pourra être réalisé et l'intervention d'une diététicienne demandée.
- Psychologue : une psychologue peut intervenir dans le service, sur demande du médecin, du patient ou de sa famille (consultation non remboursée restant à votre charge).

## **5 – Ateliers et animations**

Ateliers thérapeutiques, ludiques, .. selon programme (au tableau d'affichage).

## **6 – Vie quotidienne**

- Votre chambre : lors de votre admission dans l'établissement, vous pouvez demander à bénéficier d'une chambre particulière. Nous ferons notre possible pour vous donner satisfaction, dans la mesure des disponibilités et moyennant un supplément, non remboursé par l'Assurance Maladie, à régler à votre sortie. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour savoir si





celle-ci prend en charge les chambres particulières. Ne laissez pas d'objet de valeur dans votre chambre en votre absence. L'établissement ne pourra pas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation. Si besoin, un coffre-fort est à votre disposition à l'accueil (ou dans les chambres particulières) pour le dépôt d'argent et de valeurs.

- Téléphone, télévision (tarif indiqué dans les services et à l'accueil) : pour appeler l'accueil , composer le 50 56 56 ( du lundi au vendredi).
- Repas : ils sont servis en chambre ou en salle de restaurant; il est possible d'avoir un repas pour un accompagnant, en prévenant le personnel la veille (tickets repas en vente à l'accueil).
- Visites : autorisées de 11h00 à 20h00.  
Dans les chambres doubles , il est recommandé de ne pas avoir plus de 2 visiteurs .  
Lors des soins , merci de quitter la chambre si le soignant le demande.



- Permissions de sortie : une autorisation de sortie n'excédant pas 48h peut vous être accordée par le médecin si votre état de santé le permet.
- Coiffeur, pédicure, sophrologue (prestations externes, à votre charge): sur demande auprès de l'équipe soignante.
- Dans le service, vous trouverez un tableau d'affichage où sont consultables le menu de la semaine, les différentes prestations et leurs tarifs, vos droits, la charte de bientraitance, les différents instances, et une information sur la Commission des Usagers (CDU).

## **7 – Lutte contre la douleur**

La lutte contre la douleur est notre priorité.

L'ensemble de l'équipe soignante s'engage à la prévenir et à traiter votre douleur et à tout mettre en œuvre pour que les soins et les traitements soient réalisés dans le plus grand confort physique et psychologique.

L'établissement est en lien avec un comité de lutte contre la douleur (CLUD) qui a pour mission de définir la stratégie en matière de lutte contre la douleur, de bâtir des protocoles de soins et de coordonner les actions d'évaluation de la douleur.



(Cf dépliant remis à l'entrée).

Vous avez dans chaque chambre sur le tableau d'information une Echelle Verbale Simple (EVS) qui vous aidera à évaluer votre douleur pour une meilleure prise en charge de celle-ci.

Si la douleur se manifeste, signalez- le au personnel soignant avant qu'elle ne soit importante et/ ou prenez un rendez-vous avec notre IDE référente douleur.

## **8- Lutte contre les infections associées aux soins**

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) et l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), avec notre IDE référent(e) hygiène, mettent en place un programme annuel de lutte contre les infections nosocomiales.

L'objectif est de promouvoir la formation des professionnels en matière de lutte contre les infections nosocomiales; améliorer l'organisation des soins et les pratiques professionnelles; mieux informer les patients sur le risque infectieux lié aux soins; participer à des réseaux de surveillance ; suivre et transmettre aux autorités de tutelle des indicateurs comparables à l'échelon national.



## **9– Recommandations**

- Sécurité : signalez tout dysfonctionnement au personnel du service; en cas d'incendie, alertez le personnel et suivez les consignes qui vous seront données.
- Tabac, alcool : pour votre sécurité, votre santé et celle des autres, il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'établissement. Il est également interdit d'y introduire de l'alcool.
- Respect mutuel entre usagers et professionnels : vous devez rester courtois à l'égard des autres patients et de l'ensemble du personnel.



## VOTRE SORTIE

La date de votre sortie est décidée par le médecin référent, en accord avec l'équipe pluri-disciplinaire. Il vous sera remis :

- Une ordonnance pour vos médicaments
- Une ordonnance si nécessaire, de soins infirmiers, de kinésithérapie
- Un bon de transport, un arrêt de travail si besoin
- Un compte-rendu de votre séjour au SMR, qui sera également adressé à votre médecin traitant et au médecin qui vous a adressé dans notre service.

Les sorties sont organisées le matin à 10h sauf cas particuliers.

Pour regagner votre domicile, il vous est possible d'utiliser soit la voiture d'un de vos proches, soit un taxi que vous pourrez choisir et faire appeler par la secrétaire du service.

Si vous souhaitez sortir contre avis médical, vous devez signer le formulaire, après avoir été clairement informé(e) par le médecin du service, des risques encourus.



## **Formalités administratives**

Avant de quitter l'établissement, vous devez passer à l'accueil, où vous aurez à régler les frais de séjour restant à votre charge, et récupérer un bulletin de situation.

## **Vos frais d'hospitalisation**

Pour connaître le montant des suppléments restant à votre charge (suppléments hôteliers) vous pouvez contacter le bureau des sorties en tapant directement le 50 46 06 depuis le téléphone de votre chambre, ou le standard au 50 56 56 (aux heures d'ouverture du lundi au vendredi) .

## **Le questionnaire de satisfaction**

Soucieux d'améliorer la qualité de l'accueil et des soins, nous mesurons régulièrement la satisfaction de nos usagers.

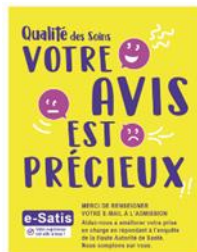
A la fin du séjour nous vous remettons un questionnaire par nos équipes soignantes (IDE/AS/ASH).

Vous pouvez retrouver le résultat des enquêtes sur le panneau d'affichage.



## Le saviez-vous ?

De l'accueil aux soins en passant par la propreté de la chambre, tout patient hospitalisé peut faire part de son opinion sur son séjour. Pour cela, il vous suffit de répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne. Vous donnez votre adresse mail lors de votre admission et 15 jours après votre sortie vous recevrez le question e-SATIS. Moins d'un quart d'heure est nécessaire pour le remplir: accordez-vous ce temps, vous contribuerez ainsi à améliorer la qualité de la prise en charge.



CLINIQUE DU  
PARC

6, Avenue du Morvan  
71400 – AUTUN

Tél. : 03 85 86 56 56 –  
Fax : 03 85 86 57 09



*[pau.standard@vivalto-sante.com](mailto:pau.standard@vivalto-sante.com)*

